



NOTRE VILLAGE

*Bulletin d'informations
municipales*

Janvier 2016



Bonne année

Mairie, 2 rue de Changis – Tél. : 01 60 22 13 17 – Fax : 01 60 22 71 96
Site internet : www.ussy-sur-marne.fr



Le mot du maire

Chères Ussoises, chers Ussois,

Chaque début d'année est pour tous propice à la formulation des vœux, aucun de mes collègues Maires n'aura dérogé à cette règle.

Les discours font le constat d'une baisse répétitive et importante des dotations de l'État, ce qui est réel et affecte bien sûr également notre commune.

Ces dotations qui baissent depuis maintenant 3 ans représentaient au départ plus de 30 % de notre budget de fonctionnement, elles sont donc essentielles pour notre commune. Si cet état de fait est à déplorer, il nous oblige cependant à être plus rigoureux et vertueux dans notre gestion, et face à des besoins grandissants et légitimes, faire plus et mieux avec moins.

Exercice des plus difficiles car l'entretien de la voirie (particulièrement importante dans notre commune), celui des bâtiments communaux, de l'école et de la Mairie, font partie des besoins. L'entretien de notre patrimoine aussi.

Ce sont des nécessités incontournables !

À cela s'ajoute la mise aux normes d'accessibilité desdits bâtiments dont l'agenda a désormais été validé par le département.

Le réseau d'éclairage public vieillissant demande lui aussi une profonde restructuration, le projet de création d'une voie douce entre Sammeron et Ussy représente également un investissement important.

Mais alors comment faire ?

Cela passe nécessairement par une maîtrise sans faille des dépenses de fonctionnement pour pouvoir investir et surtout par la mutualisation de nos moyens et par l'appui de notre communauté de communes avec la mise à disposition de son expertise et de ses compétences.

Cela passe, et c'est déjà le cas, par l'implication de nos agents communaux pour permettre de vous proposer plus de services de meilleure qualité au meilleur coût.

Cela passe enfin par votre participation pour faire de ce village un endroit où il fait bon vivre.

L'année 2015 (annus horribilis) année horrible, année ponctuée de guerres, d'actes ignobles, de violences, engendrés par la folie des hommes, est passée.

Place à 2016, place à l'espoir en l'avenir que nous nous devons de préparer dès maintenant en s'engageant totalement dans un grand élan vital.

J'ai confiance en cet avenir et que 2016 vous apporte santé, bonheur et paix

Pierre Hordé

État civil 2015

Naissances

FOULQUIER Natanael, Benjamin,
né le 4 novembre

YATERA Sarah, Lalia, Martine,
née le 15 novembre

RICHARD Tyler, Aimé,
né le 18 novembre

Recensement de la population

Au 1^{er}/01/16 nous sommes : 1030

Informations

Horaires de la mairie

Lundi – mardi – jeudi
de 14 h 30 à 18 h 00

Samedi
de 9 h 00 à 12 h 00

Dates importantes

18 février : AG de l'ASU, 20 h salle des fêtes

12 mars : loto du comité des fêtes

9 avril : banquet annuel des anciens combattants

15 avril : conte musical en partenariat avec l'école
de musique de La Ferté, 19 h salle des fêtes

16 avril : café-théâtre, 20 h salle des fêtes

30 avril-1^{er} mai : fête du village

8 Mai : commémoration 39-45

15 et 16 mai : concert et expo de La Folie

16 mai : brocante du comité des fêtes

15 et 16 mai : concert et expo

4 juin : courses cyclistes dans le village

21 juin : spectacle de théâtre des enfants

2 juillet : spectacle théâtral de la section adulte

3 juillet : brocante du foot

13 juillet : repas campagnard, feu d'artifice

14 juillet : concours de pétanque

Responsable de publication

Pierre Hordé

Rédacteur

Florence Gosset

*Les articles publiés par les associations
n'engagent que leurs auteurs.*

Sommaire

Informations diverses [p. 4](#)

Conseils municipaux [p. 5](#)

Vue sur les manifestations [p. 15](#)

Bilans des associations [p. 19](#)

Élimination des déchets toxiques [p. 29](#)

Pharmacie garde 2016 [p. 30](#)

Calendrier de ramassage des déchets [p. 31](#)

Numéros utiles

Police : 17

Gendarmerie : 01 60 22 01 19

Pompiers : 18

École : 01 60 22 46 42

EDF : 0810 333 077

GDF : 0810 433 077

Trésorerie : 01 60 22 22 30

SAUR : 01 77 78 80 08

CAF : 0810 25 77 10

Sécurité Sociale : 36 46

SOS médecin : 15

Informations diverses

Recensement de la population

Du 21 janvier au 20 février, des agents vont venir faire le recensement de la population d'Ussy. Merci à tous de leur réserver le meilleur accueil.



AG du Club des anciens

L'assemblée générale de l'association aura lieu à la salle des fêtes le 25 février 2016 à 17h. Venez nombreux, nous vous attendons.

Courses cyclistes du 4 juin

Championnats inter-régions, dames, juniors espoirs, séniors + épreuve minimes et cadets.

Commerces itinérants dans notre village !

À compter du mois de février, un poissonnier et un camion-pizza vont venir s'installer une fois par semaine devant la salle des fêtes. Le mardi pour le poissonnier et le vendredi pour le camion-pizza.

À tous les commerçants, artisans et associations du village

Vous avez désormais une place pour informer l'ensemble du village de votre activité. Vous êtes donc invités à nous communiquer toute information que vous voudriez publier dans ce bulletin par le biais de l'adresse courriel ci-dessous.

com.ussy@gmail.com

Il est rappelé à nos administrés que selon l'art. 85 du Règlement sanitaire départemental de Seine et Marne, il est INTERDIT de faire des feux dans les jardins. Vous disposez en mairie de sacs à déchets verts et les déchetteries des alentours sont ouvertes et reçoivent lesdits déchets verts. La distribution des sacs de déchets verts débutera fin mars jusqu'en fin novembre 2016.

Attention ! À partir du 1^{er} février 2016, reprise de la collecte robotisée des déchets ménagers. Pensez à présenter vos containers selon les recommandations (page 14 de ce petit journal).

Accueil de loisirs du mercredi après-midi : inscription en mairie un mois à l'avance selon disponibilités.

Horaires : 12h-19h. Tarifs : en fonction du QF.

Encadrants : Martine Greub, Marion Leloutre, Clémentine Schwartz.

Centre de loisirs reconduit au mois de juillet 2016. Début des inscriptions au 1^{er} juin 2016.

Notre village

Conseil municipal du 12 juin 2015

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Tarifs Cantine année scolaire 2015/2016
- 2/ Tarifs Garderie année scolaire 2015/2016
- 3/ Tarifs Temps d'activités périscolaires année scolaire 2015/2016
- 4/ Tarifs Étude année scolaire 2015/2016
- 5/ Tarifs Accueil de Loisirs année scolaire 2015/2016
- 6/ Tarifs Accueil de Loisirs juillet 2015
- 7/ Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité
- 8/ Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe
- 9/ Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- 10/ Création d'un contrat unique d'insertion CAE
- 11/ Questions et informations diverses

1/ Tarifs Cantine année scolaire 2015/2016

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

Pour les Ussois le repas à : 3,10 €

Pour les enfants hors commune : 3,40 €

2/ Tarifs Garderie année scolaire 2015/2016

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

Pour les Ussois : 1,10 € le matin et 2,00 € le soir,

Pour les enfants hors Commune : 1,50 € le matin et 2,80 € le soir.

3/ Tarifs Temps d'activités périscolaires année scolaire 2015/2016,

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de fixer le tarif forfaitaire concernant les Temps d'activités périscolaire à 20 € par mois.

4/ Tarifs Étude pour l'année scolaire 2015/2016

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de fixer le tarif forfaitaire concernant l'étude surveillée à 20 € par mois.

5/ Tarifs Accueil de Loisirs année scolaire 2015/2016,

Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le système du quotient familial ainsi que les tarifs suivant le tableau ci-dessous.

La tarification des prestations est établie pour chaque famille sur la base de ses ressources annuelles, lesquelles donnent lieu à l'établissement d'un quotient familial (QF). Le quotient familial est un indicateur mensuel obtenu en prenant le revenu fiscal de référence sur le dernier avis d'imposition divisés par 12.

Il présente le tableau suivant :

REVENUS* en euros/mois	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants ou + à charge
< 1 067	6,58	6	5,5
1 068 à 2 500	7,5	7	6,6
2 501 à 3 500	8,5	8	7,6
3 501 à 4 500	9,5	9	8,6
> 4 500	11	10,5	10
Extérieur	20	20	20

6/ Tarifs Accueil de Loisirs Communal pour juillet 2015.

Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le système du quotient familial ainsi que les tarifs suivant le tableau ci-dessous.

La tarification des prestations est établie pour chaque famille sur la base de ses ressources annuelles, lesquelles donnent lieu à l'établissement d'un quotient familial (QF). Le quotient familial est un indicateur mensuel obtenu en prenant le revenu fiscal de référence sur le dernier avis d'imposition divisés par 12.

Il présente le tableau suivant :

REVENUS* en euros/mois	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants ou + à charge
< 1 067	9	8,5	8
1 068 à 2 500	10	9,5	9
2 501 à 3 500	11	10,5	10
3 501 à 4 500	12	11,5	11
> 4 500	13	12,5	12
Extérieur	15	15	15

7/ Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'ouverture d'un accueil de loisirs Communal en juillet 2015, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité de adjoint animation à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires du 06 juillet au 31 juillet 2015 dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1

De créer un emploi non permanent d'animateur pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires du 6 juillet au 31 juillet 2015.

Article 2

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de d'adjoint d'animation.

Article 3

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 6 juillet 2015.

Article 4

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

8/ Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en raison de l'augmentation des tâches au sein des services techniques, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 2^e classe à temps complet.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique 2^e classe à compter du 1^{er} août 2015,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- il sera chargé des fonctions d'agent technique polyvalent,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget 2015,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

9/ Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité afin de faciliter la gestion du service public et assurer sa continuité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de d'adjoint technique 2^e classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 11 mois du 1^{er} septembre 2015 au 31 juillet 2016 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h.

Il devra justifier d'expérience professionnelle similaire.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

10/ Création d'un contrat unique d'insertion CAE

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi

ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'État.

Monsieur le Maire précise aussi que pour ce faire, une convention doit être signée avec l'État et que le contrat de travail à durée déterminée de 12 mois, peut être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Un accompagnement dans l'emploi est inscrit dans ce type de contrat aidé, par principe, et la commune y pourvoira en fonction du profil de l'agent recruté et des besoins des services.

Monsieur le Maire propose donc pour la commune d'Ussy-sur-Marne de créer un emploi de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à compter du 1^{er} septembre pour les services municipaux la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE

Article 1 : de créer le poste d'agent polyvalent dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi aux services de la Commune à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention d'accueil de ce CAE.

Article 3 : l'agent recruté sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur et pour 35 heures travaillées par semaine.

Article 4 : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

11/ Questions et informations diverses

* Monsieur TISSOT informe le Conseil de sa présence à la première réunion du comité Syndical du Syndicat Mixte d'étude et préfiguration (SMEP) pour le projet de PNR Brie et deux Morin qui s'est tenu le 18 Mai 2015 à Chailly-en-Brie. Il a été validé le périmètre du projet et la désignation des 21 membres du bureau syndical pour chacun des 4 collèges.

Monsieur TISSOT informe aussi qu'il a participé à la remise des prix du concours inter-écoles. Les enfants d'Ussy ont ramené 2 coupes.

Monsieur TISSOT rappelle au Conseil l'urgente nécessité d'envoyer une lettre d'intention à la DRAAC concernant la mise en sécurité des vitraux de l'église et le diagnostic de ce bâtiment.

Monsieur Le Maire en a pris note et se laisse un délai de réflexion pour étudier l'engagement que représente cette démarche et invite tout le Conseil à prendre connaissance du dossier afin d'en bien appréhender les enjeux.

* Monsieur Le Maire indique qu'il a étudié les différentes offres concernant la mise en place de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) pour la mise aux normes des établissements recevant du public. Le cabinet Aucane Architecture a été retenu.

* Monsieur Le Maire, après concertation avec son Conseil, a décidé de rendre la compétence du transport scolaire au département à partir de Septembre 2015.

Laséance est levée à 23h00.

Le Maire, Pierre HORDÉ



Conseil municipal du 24 septembre 2015

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation et validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée**
- 2/ Désignation des membres de la commission PLU**
- 3/ Nomination de Guy PRISÉ en tant que Maire honoraire**
- 4/ Recrutement d'un agent vacataire pour les TAP**
- 5/ Convention pour le recours de bénévoles dans le cadre des TAP**
- 6/ Délibération fixant le tableau des emplois**
- 7/ Régime Indemnitaire des agents**
- 8/ Tarifs Location Salle Polyvalente**
- 9. Questions et informations diverses**

1/ Approbation et validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la loi du 11/02/2005 portant sur l'obligation pour les propriétaires d'établissements recevant du public (ERP) de les rendre accessibles à toute forme de handicap avant le 01/01/2015. L'ordonnance du 26/09/2014 et ses textes d'application crée un nouveau dispositif avec de nouveaux délais : l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il doit être déposé en Préfecture avant le 27/09/2015. Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité le 19/12/2014 pour l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour tous les établissements recevant du public appartenant à la commune qui ne sont pas conformes à la loi N° 2005-102 du 11 février 2005, dite « loi handicap », et s'est engagé à transmettre l'Agenda d'Accessibilité Programmée au préfet pour instruction, avant le 27 septembre 2015, ainsi qu'à la commission pour l'accessibilité intercommunale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de valider le principe d'engagement dans la démarche d'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les établissements recevant du public dont la Commune est propriétaire
- d'autoriser Monsieur le Maire, à adresser les demandes et les dossiers correspondants en Préfecture.

2/ Désignation des membres de la commission PLU

Lors de la délibération N°3 du 19 décembre 2014 concernant la prescription de l'élaboration du PLU nous avons chargé un groupe de travail du suivi de l'étude du PLU.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une commission PLU dont le nombre de membres sera limité à 5, composée de personnes disponibles, assidues et motivées par l'intérêt général, le travail étant basé sur une progression de la réflexion.

La composition de la commission serait donc la suivante :

- Monsieur Pierre HORDÉ
- Monsieur Hervé LAGRANGE
- Madame Valérie FICHOU
- Monsieur Francis TISSOT
- Monsieur Dominique BOUDOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de procéder à la désignation à main levée.
- d'approuver la composition de la commission telle que mentionnée ci-dessus.

3/ Nomination de Guy PRISÉ en tant que Maire honoraire,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer à Monsieur Guy PRISÉ, le titre de Maire Honoraire.

Il rappelle que Monsieur Guy PRISÉ a été conseiller municipal, adjoint puis Maire, depuis Mars 1987 jusqu'aux dernières élections municipales de Mars 2014 ce qui représente 27 années au service de la commune d'Ussy-sur-Marne dont 13 en qualité de Maire et mérite donc d'être honoré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de nommer Monsieur Guy PRISÉ, Maire Honoraire.

4/ Recrutement d'un agent vacataire pour les TAP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à recruter un agent vacataire pour effectuer des cours d'expression théâtrale, de manière discontinue dans le temps, pour une période 10 mois du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016.

Cet agent assurera ses missions sans aucune subordination hiérarchique.

La rémunération de l'agent est attachée à l'acte déterminé réalisé. La « vacation horaire » est fixée à 31,00 € brut pour l'acte effectué.

- d'inscrire les crédits suffisants au budget communal.

5/ Convention pour le recours de bénévoles dans le cadre des TAP

Il est prévu de faire appel à des bénévoles sur le temps périscolaire. Monsieur le Maire propose que ces interventions soient cadrées au moyen d'une convention réglant les conditions d'organisation et de déroulement au sein des temps d'activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser à signer la convention

6/ Délibération fixant le tableau des emplois.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création de deux emplois correspondants aux grades d'avancement.

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire émis dans sa séance du 1^{er} Septembre 2015.

Le Maire propose à l'assemblée d'actualiser le tableau des emplois de la Commune,

- la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif 2^e Classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique 2^e Classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif 1^{re} Classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique 1^{re} Classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées.
- d'adopter le tableau des emplois figurant en annexe en date du 1^{er} décembre 2015.
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

7/ Régime Indemnitaire des agents.

Monsieur le Maire propose de réactualiser le régime indemnitaire au profit des agents titulaires et stagiaires dans la limite des taux moyens annuels suivants appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité.

Le régime indemnitaire dont bénéficie actuellement le personnel est actualisé à compter du 1^{er} décembre 2015.

POUR LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE :

1/ Une Indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) est instaurée au profit des agents, dans la limite des montants de référence annuels correspondants :

Grades	Montants de Référence annuels	Coefficient retenu
Adjoint Administratif / technique principal de 1 ^{re} Classe	1 478,00 €	3
Adjoint Administratif / technique principal de 2 ^e Classe	1 478,00 €	3
Adjoint Administratif / technique de 1 ^{re} Classe	1 153,00 €	3
Adjoint Administratif / technique de 2 ^e Classe	1 153,00 €	3

Les montants annuels peuvent être affectés individuellement par le Maire d'un coefficient multiplicateur maximal de 3, en fonction des responsabilités exercées.

2/ Une Indemnité d'administration et de Technicité(IAT) est instaurée au profit des agents, dans la limite des montants de référence annuels correspondants :

Grades	Montants de Référence annuels	Coefficient retenu
Adjoint Administratif / technique principal de 1 ^{re} Classe	476,10 €	8
Adjoint Administratif / technique principal de 2 ^e Classe	469,67 €	8
Adjoint Administratif / technique de 1 ^{re} Classe	464,30 €	8
Adjoint Administratif / technique de 2 ^e Classe	449,28 €	8

Les montants annuels peuvent être affectés individuellement par le Maire d'un coefficient multiplicateur maximal de 8, en fonction des responsabilités exercées.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION :

Agents non titulaires

Précise que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération ne pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité.

Attributions individuelles

Conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera et pourra moduler les attributions individuelles dans la limite fixée au paragraphe consacré aux bénéficiaires, en fonction des critères suivants :

- Selon la manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers le système d'évaluation mis en place au sein de la collectivité,

- La disponibilité de l'agent, son assiduité,
- L'expérience professionnelle (traduite par rapport à l'ancienneté, des niveaux de qualifications, des efforts de formations)
- Les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement,

Modalités de maintien et suppression

En ce qui concerne les modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire et notamment pour le cas des agents momentanément indisponibles (congé maternité, accident de service), il sera fait application des dispositions applicables aux agents de l'État.

Périodicité de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Clause de revalorisation

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er décembre 2015.

Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le principe de versement des différentes indemnités dans les conditions exposées ci-dessus.

8/ Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2016.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'augmentation des tarifs pour l'année 2016.

Tarif de location de la Salle pour :

LE WEEK END	2015	2016	une journée complémentaire au week-end sous réserve	2015	2016
Ussois	265	300	pour les Ussois	Gratuit	Gratuit
Extérieurs	610	620	pour les extérieurs	300	300
Caution	1000	1000	une journée hors week-end		
Réservation	265	300	pour les Ussois	105	105
Réservation extérieurs	610	620	pour les extérieurs	240	300

9/ Questions et informations diverses

Jeux intervillage : Bonne participation des enfants d'Ussy qui sont arrivés 3^e, un bon d'achat de 15 euros a été distribué à tous les participants.

Madame Lucas fait état de différents devis sollicités auprès de sociétés dans la perspective de proposer un service de nettoyage en option le dimanche soir pour la location de notre salle polyvalente. Les entreprises seront recontactées afin de s'assurer de la faisabilité de ce service.

Monsieur Lagrange, à la demande de Monsieur le Maire, présente un premier bilan sur l'accueil de Loisirs de cet été. Bilan satisfaisant en termes de qualité et de fréquentation.

Monsieur Lagrange propose au conseil de créer un groupe de travail afin d'entrevoir la possibilité d'accueillir une famille de migrants au sein de la commune.

Monsieur Le Maire ne souhaite pas que la commune s'investisse dans ce projet estimant qu'elle n'a pas les moyens matériels et financiers d'assumer cette charge. Néanmoins il n'est pas opposé à la création de ce groupe, qui pourrait venir en aide aux administrés qui dans une démarche personnelle souhaiteraient accueillir ces familles.

Une majorité des membres du conseil ne souhaitent cependant pas s'impliquer dans cette démarche.

Le Maire, Pierre HORDÉ

conseil municipal du 11 décembre 2015

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du rapport de la CLECT

2/ Convention d'instruction du droit des sols

3/ Modification délibération N° 2 du 10/02/2015 :

Participations Scolaires 2014/2015,

4/ Contrat d'assurance statutaire,

5/ Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,

6/ Installation d'une infrastructure de charge pour véhicule électrique,

7/ Recensement de la population 2016 : indemnités de recensement,

8/ Attribution d'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur pour l'année 2015,

9/ Questions et informations diverses.

1/ Approbation du rapport de la CLECT

Lors de la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes du Pays Fertois du 2 Décembre 2015, le rapport précisant les conditions du transfert des charges a été approuvé à l'unanimité par les membres présents de la CLECT.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver à son tour ledit rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de la CLECT.

2/ Convention d'instruction du droit des sols,

La communauté de communes instruit les dossiers d'urbanisme de la commune. Une convention avait été préalablement délibérée à cet effet le 13 avril 2012, date à laquelle la commune avait décidé de faire instruire les CU opérationnels, les déclarations préalables et les permis de construire.

Cette convention était passée à titre gracieux.

Or, la CCPF est à ce jour contrainte, en raison de sa situation financière, de facturer ce service aux communes. Après étude d'un coût de revient (copies, recommandés, masse salariale, déplacements...) effectué par les services de la CCPF et adoption desdits tarifs par le conseil communautaire, le montant de 200 € par dossier a été retenu mais pourra éventuellement être revu à la baisse en fonction du réalisé annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le texte de convention, entre la Communauté de Communes du Pays Fertois et la Commune d'Ussy-sur-Marne, relatif à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

3/ Modification délibération N° 2 du 10/02/2015 : Participations Scolaires 2014/2015,

Par délibération en date du 22 Juin 2015, le conseil Municipal de la Ferté-sous-Jouarre a fixé le

montant de la participation 2014/2015 des communes extérieures aux frais de scolarité à 501,11 € par élève en primaire et à 889,57 € par élève en maternelle. Il convient donc de modifier la délibération N° 2 du 10/02/2015 car le montant prévu était de à 529,70 € par élève en primaire et à 924,95 € par élève en maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : accepte la modification de la délibération N° 2 du 10/02/2015 et le paiement des frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2014/2015 pour un montant de 1 390,68 €.

Déclare que cette somme sera inscrite sur le budget 2015

4/Contrat d'assurance statutaire

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- que le Centre de gestion propose aux communes et établissements qui le souhaitent une prestation d'accompagnement à l'exécution du marché.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

Article 1^{er} : La commune autorise Monsieur Le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2017
- Régime du contrat : Capitalisation
- Risques garantis pour la collectivité :
 - Employant des agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC : TOUS RISQUES (1)
 - Employant jusqu'à 29 agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL : TOUS RISQUES (1)

Article 2 : charge le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit.

Article 3 : la commune autorise le Maire à signer les conventions résultant du mandat donné.

5/ Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire expose :

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 et les articles 33, 35 et 40 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), prévoient la mise en œuvre de nouveaux Schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) ;

Le 14 octobre 2015, Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de Seine et Marne, a envoyé en Mairie le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Ce projet ayant été présenté la veille à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

Tel que présenté, le projet se traduit par une réduction du nombre d'EPCI de 14 unités ; la population moyenne de ces structures serait de 45 260 habitants et le nombre moyen de communes qu'elles regrouperaient de 27.

La commune d'Ussy-sur-Marne est directement concernée puisque le projet propose une fusion de la Communauté de Commune du Pays Fertois et la communauté de Communes du Pays de l'Ourcq. Par ailleurs, le projet prévoit qu'un certain nombre de communes seront rattachées à des intercommunalités d'autres départements privant la Seine et Marne d'une partie de ses ressources.

Considérant qu'aucune des deux Communautés de communes n'est concernée par le nouveau seuil de 15 000 habitants de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République obligeant à un rapprochement intercommunal.

Considérant que la Communauté de communes du Pays Fertois et la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq ne partagent ni le même bassin de vie, ni le même bassin d'emploi.

Considérant que certains territoires présentent des complémentarités et des similitudes plus fortes en terme de bassin de vie, d'emploi, de cohérence avec les réseaux de transport et d'identité territoriale (Brie laitière et fromagère), ainsi que des projets structurants communs comme le programme Leader et le Parc naturel régional.

Considérant l'absence d'étude d'impact (finances, fiscalité, compétences, représentativité...) sérieuse et

approfondie concernant une fusion entre les intercommunalités du Pays Fertois et du Pays de l'Ourcq. Considérant les autres options qui s'offrent à la Communauté de communes du Pays Fertois en dehors de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, il nous semble important avant toute décision définitive d'étudier toutes les possibilités d'un rapprochement éventuel avec les Communautés de communes du Pays Créçois et/ou du Pays de Coulommiers et/ou de la Brie des Morins et/ou du Cœur de la Brie.

Considérant que le Schéma Directeur Régional d'Île-de-France (SDRIF) comme le Contrat Plan État-Région (CPER 2015-2020) fixe certains critères pour les contours des nouvelles intercommunalités.

Considérant que dans ces critères les notions de bassins de vie, de bassins d'emploi et la cohérence avec les réseaux de transports sont avancés.

Considérant les conséquences économiques, industrielles et environnementales pour le SMITOM Nord Seine et Marne et ses communes adhérentes ; Considérant la circulaire du Gouvernement (RDFB1520588J du 27 Août 2015) permettant la mise en œuvre des nouveaux schémas départementaux, qui prévoit que « dès la phase d'élaboration, ainsi qu'à chaque étape de la procédure les préfets veilleront à consulter et associer l'ensemble des élus », et le fait établi que nous n'avons pas été informé ni consulté sur le projet de fusion avec la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, Considérant que l'ensemble des élus des 37 communes composant la Communauté de Communes Plaines et Monts de France refusent le démantèlement de celle-ci tel que prévoit le schéma Régional de Coopération Intercommunale décidé par le Préfet de Région imposant notamment le découpage de la Communauté de Communes plaines et Monts de France par le rattachement de 17 communes dans le Val d'Oise ;

Considérant que les Conseils Communautaires de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France, à l'unanimité, et la Communauté d'Agglomération de Val de France ont délibéré contre l'arrêté inter préfectoral du 29 mai 2015 ;

Considérant que ce schéma prévoit qu'un certain nombre de communes importantes du secteur de Sénart seront rattachés à des intercommunalités d'autres départements privant ainsi le département de Seine et Marne d'une partie de ses ressources.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Émet un avis DÉFAVORABLE au projet général de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal tel que proposé par Monsieur le Préfet de Seine et Marne, et que dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, soit expressément conservée l'intégrité du territoire de Seine et Marne par 11 voix CONTRE, 1 voix POUR et 1 ABSTENTION.

- Émet un avis DÉFAVORABLE au projet particulier de fusion de la Communauté du Pays Fertois et de la Communauté du Pays de l'Ourcq ; par 11 voix CONTRE, 1 voix POUR et 1 ABSTENTION.

6/ Installation d'une infrastructure de charge pour véhicule électrique

Considérant que la commune d'Ussy-sur-Marne est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne SDESM;

Considérant que le SDESM propose, dans le cadre d'un marché public, d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides dans les cœurs de villes et villages selon un maillage cohérent sur l'ensemble du département ;

Considérant que le prix total d'une borne et de son installation est évalué par le SDESM à environ 10 000 € TTC d'après les premières opérations pilotes réalisées ;

Considérant que l'emplacement déterminé pour l'infrastructure de charge ne doit pas entraîner d'extension ou de renforcement du réseau électrique ;

Considérant que le SDESM prendra à sa charge la maintenance et la supervision de l'ensemble des infrastructures de charge ;

Vu l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorisant le transfert de la compétence concernant les infrastructures de charge, entre autres, aux autorités concédantes ;

Vu la délibération du comité syndical du 05 février 2014 portant sur la participation financière des communes : la participation de la commune d'Ussy-sur-Marne est de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières.
- TRANSFERT la compétence de création, d'entretien et d'exploitation d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables au SDESM pour une

durée de dix 10 ans à compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;

- DÉLEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant l'installation d'une Borne
- DEMANDE au SDESM de lancer les travaux d'installation de l'infrastructure de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables de la rue du Bac.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

7/ Recensement de la population 2016 : indemnités de recensement,

Monsieur Le Maire rappelle que la commune d'Us-sy-sur-Marne va réaliser sous la direction de l'IN-SEE le recensement de la population Ussoise en Janvier-Février 2016. Avec le concours de la dotation de l'INSEE, non communiqué à ce jour (pour mémoire en 2011 : 2 073 €) faite à la Commune. Il est nécessaire de définir l'indemnité allouée aux personnes assurant cette opération.

Après concertation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'allouer la somme de :

par agent recenseur : 1 200 €

par coordinateur : 440 €

8/ Attribution d'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur CABIOCH Bruno, Receveur Municipal.

9. Questions et informations diverses.

Aucune question et information diverses.

Le Maire, Pierre HORDÉ



SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

1^{er} février 2016
Reprise de la collecte robotisée

Suite à une interruption de service de plusieurs mois, la Communauté de communes du Pays Fertois et son prestataire Veolia remettent en place la collecte robotisée des déchets à partir du **1^{er} février 2016**.



Rappel des consignes de présentation de vos bacs

Je ferme
totalement
le couvercle
de mes bacs

Je dépose
mes déchets
uniquement
dans mes bacs

J'éloigne
mes bacs
à + de 50 cm
de tout obstacle

J'oriente
mes bacs
parallèles à la rue,
poignée vers mon
logement



Communauté de Communes du Pays Fertois
22, avenue du Général Leclerc - BP 44 - 77260 La Ferté-sous-Jouarre - Tél : 01 60 22 10 92 - Fax : 01 60 22 95 96
Contact : secretariat@cc-paysfermois.fr - Site internet : cc-paysfermois.fr

un service opéré par VEOLIA

Vue sur les manifestations

Ce deuxième semestre a été riche en événements. En voici la rétrospective en photos.

Centre de loisir de juillet



11 novembre 2015



Repas des anciens



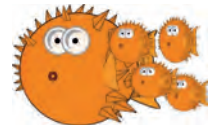




L'école Jean-Louis Privault : petite chronique de 2015

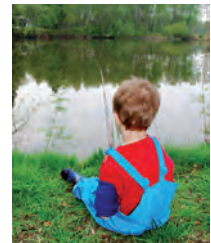
Bien des évènements ont eu lieu en cette année 2015, mais par où commencer?

D'abord en janvier : Nos petits élèves ont fini brillamment leur cycle de natation certains nagent même comme de vrais poissons !



En fin d'année, le théâtre de la Cicadelle est venu se produire à la salle polyvalente avec sa pièce « Du rifi dans le jardin » pour les plus jeunes.

Les grands ont pu s'informer sur la pêche en Marne grâce à l'association La Sonde qui a organisé une partie de pêche pour le plus grand plaisir des enfants.



Tout au long de l'année les élèves ont chanté et puis dansé pour préparer une jolie fête de fin d'année. Le thème de l'année était les chansons du xx^e siècle. Après la remise des livres de prix nous avons partagé un moment de convivialité.

Nous avons dit « au revoir » aux grands qui partaient au collège lors d'un pique-nique géant à l'ombre des arbres en bord de Marne.



Et c'est la rentrée, on accueille de petits écoliers de 3 ans à peine.



Pour les plus grands, c'est l'heure des retrouvailles avec les copains.

Nouvelle année, nouveaux projets mais toujours dans une dynamique éco-citoyenne : les élèves s'initient tout au long de l'année aux joies du jardinage et explorent nos sentes pour mieux connaître les plantes et les bêtes qui les peuplent.



Mais nous collectons aussi les papiers et les cartouches pour le recyclage et rapporter de l'argent à notre coopérative scolaire, mais nous collectons aussi les petits bouchons de plastique pour les handicapés et les lunettes de vue pour les envoyer à des écoliers du bout du monde qui en ont bien besoin pour lire.



Alors n'hésitez pas à apporter votre contribution à nos actions ; vous pouvez nous apporter papiers, cartouches, bouchons et lunettes à l'entrée de l'école (8h50 ou 13h35) ou à la sortie (12h00 ou 16h00). Par avance merci à tous et à très bientôt !





nous tenons à remercier. Cette Soirée a reçu un très grand succès, ce qui nous donne envie de renouveler l'expérience en 2016, alors à vos calendriers.



Le comité de fêtes a organisé cette année pour la première fois la fin d'année le 31/12/2015 avec une soirée dansante (Écho des Nuits) et repas gastronomique (Traîteur MORANVANDELLE à Ussy-sur-Marne) pour 135 convives que

Dans les autres événements de 2015, le comité des fêtes a organisé deux autres soirées : une paëlla et la Saint-Valentin avec notre célèbre transformiste Norbert Show et deux danseuses du LIDO de Paris. Un spectacle qui a embarqué tout le monde dans l'humour et l'émerveillement.

Mais le Comité des Fêtes c'est aussi, le feu d'artifice et son repas campagnard au bord de Marne, avec un record de 100 personnes lors de cette manifestation et des centaines de personnes pour admirer un spectacle pyrotechnique d'une intensité et d'une beauté appréciées de tous.

Le comité des Fêtes a organisé également la traditionnelle Fête patronale le 2 et 3 mai avec les jeux pour les enfants d'Ussy pour les récompenser avec la distribution des jetons pour les manèges, mais également dimanche avec le défilé sur les années folles et les voitures

de collection dans les rues d'Ussy-sur-Marne, nous tenons à remercier la municipalité pour leur contribution financière qui est à 100 % consommée dans cette fête.

Le reste des revenus du comité des fêtes est assuré par notre traditionnel brocante du lundi de pentecôte qui cette année s'est déroulée sous un temps mitigé mais qui nous a permis de réussir un très bon métrage 906 m vendus.

En tant que nouveau Président du comité des fêtes, je tiens à féliciter le travail effectué sur 2015, de l'équipe à Éric BEDU, sur toutes ces manifestations.

Je ferais tout pour en faire de même avec l'équipe de 2016, avec les anciens membres que je remercie de continuer leur bénévolat, mais également nos nouveaux arrivants qui permettent de nous renforcer.

Nous vous proposerons encore de nouvelles choses que nous ne manquerons pas de vous communiquer par l'intermédiaire de notre page Facebook : www.facebook.com/comitedesfetes.ussy, mais également dans les points de communication de notre village.

Pour les événements à venir, vous trouverez ci-dessous un calendrier prévisionnel. Je tiens au nom du comité des fêtes à vous souhaiter une très bonne année 2016 et que vous puissiez encore être nombreux à nos soirées et manifestations pour continuer de faire vivre notre village.

Jérémy BECKERICH
Président du comité des fêtes

Calendrier prévisionnel :

- Fête patronale de 2016 aura lieu le samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai
- Fête nationale 13 juillet avec le repas campagnard, le feu d'artifice et l'organisation d'un concours de pétanque le 14 juillet 2016.
- Repas le 15 octobre 2016.
- Saint-Sylvestre le 31 décembre 2016.

ASSOCIATION SAINT AUTHAIRE

Nota : notre Association parraine statutairement les églises de Ussy, Sammeron, et Signy Signets :

Lors des **Journées du Patrimoine 2015** l'Association a organisé dans l'**église Saint-Martin de Sammeron**, une exposition dédiée à ce Saint, sur deux week-ends en septembre. La manifestation a remporté un vif succès avec environ 150 visiteurs très intéressés par la découverte du personnage de **Saint MARTIN** à travers les arts, l'architecture, la sculpture, la peinture... : une belle occasion d'enrichissement à la fois culturel et religieux. Cette manifestation s'est faite dans le prolongement des gros travaux réalisés par la Commune en 2013/2014. Une souscription vient d'être signée par la Commune avec la Fondation du Patrimoine pour financer la restauration intérieure du bâtiment. L'Association se réjouit de cette belle initiative et offrira une large participation en contribuant à cette collecte. Elle poursuivra, dans l'église de Sammeron ses actions en 2016 en réponse aux fêtes organisées à TOURS pour l'année St Martin (www.saintmartindetours)



Le 22 novembre 2015, une manifestation pour célébrer le **14^e centenaire de St Colomban (615-2015)** a eu lieu à l'**église de USSY**, à laquelle a participé l'Abbaye de Jouarre, car ce monastère doit sa fondation au passage de COLOMBAN à Ussy au VII^e siècle. Une centaine de participants a pu ainsi écouter le commentaire du vitrail « St Authaire et St Colomban » suivi de la conférence de Vincent Majewski, appuyée sur les documents d'archives de Jonas de Bobbio, biographe de Colomban. L'historien a raconté de façon claire et pédagogique le contexte politique et religieux de l'époque en Gaule Mérovingienne, les démêlés du moine irlandais avec les Seigneurs régnants, puis son exil, et son passage en Brie du Nord, cherchant refuge auprès de Authaire à Vulciacum (Ussy).

Un **Chemin Européen de St Colomban** entre l'Irlande et l'Italie est en phase de réalisation (**carte ci-contre où l'on voit USSY figurer en bonne place**). Son église est un des monuments les plus intéressants de notre région briarde.

Pour renforcer ses moyens, l'Association travaille en partenariat avec « Les Amis de saint Colomban » créée à Luxeuil en 1948, de renommée internationale.

Les deux associations, ASU et Association Saint Authaire, s'emploient depuis plusieurs dizaines d'années à **rendre accessible à tous**, ce Monument Historique, le seul de la commune (inscrit aux Monuments Historiques en 2013). Expliqué et restauré, il deviendra un des points forts des visites touristiques locales avec les cryptes mérovingiennes de Jouarre.

Cet objectif n'a pas échappé aux instances officielles (Mairie, Communauté de Communes et Office du Tourisme du Pays Fertois, DRAC, Commission d'Art Sacré...). Des recherches d'archives vont continuer à être menées, tout au long de l'année 2016, notamment autour de la Chapelle privée d'époque Renaissance, richement décorée d'une série de vitraux classés M.H. (1537) uniques dans la région.

Devant le risque aggravé de délabrement dans cette partie du Monument, un grand élan de sauvegarde se dessine à tous les niveaux car c'est toute l'histoire de Ussy au XVI^e siècle qui est inscrite dans ces murs qu'il faut absolument préserver pour les générations futures.



Bulletin Drac 2015 Besançon ISSN 2109-7585 article Jacques Prudhon. Page 65 Les Amis de Colomban

Les liens ci-dessous vous permettront de visiter l'église virtuellement. Nous les devons à Mr Pascal RENARD, et à Mr TISSOT Conseiller Municipal, lequel, après deux années de travail intensif sur le dossier, a obtenu l'inscription MH de ce bâtiment. (21/11/2013) ouvrant ainsi à l'obtention de subventions pour sa restauration. Qu'il en soit chaleureusement remercié.

<http://www.juste-pour-voir.net/20120803UssyEglise/>

<http://www.alsace-360.fr/visit/xml/caps140/Vitrail.html?6>

Association St Authaire – Y.Ampen – 01 60 22 13 55 – Ussy sur Marne - Visites guidées église sur demande.

Infos : asu77260.blogspot.fr



UNION BOULISTE D'USSY SUR MARNE

L'année 2015 vient de se terminer, le club compte 45 licenciés femmes et hommes ainsi que des jeunes. La pétanque est une activité de détente qui peut être pratiquée par tous, jeunes et moins jeunes et il n'est pas nécessaire de faire de la compétition pour prendre du plaisir et s'amuser.

Pour cette année 2015, l'Union Bouliste a organisé quatre concours officiels sous l'égide de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Il y a eu deux concours promotion, un concours départemental et cette année nous avons pris un concours vétérans. Tous concours ont réuni de nombreux participants sur le pâtis d'Ussy.

Il y a également eu des concours amicaux ouverts à tous et plus particulièrement aux Ussoises et Ussois en particulier pour la fête annuelle de la commune avec une remise de lot à chaque participant. Pour l'année 2016, nous avons obtenu lors de la réunion du Comité de Seine et Marne pour la partie nord deux concours promotion, un concours départemental ainsi qu'un concours vétéran. Ces concours se dérouleront le samedi ou le dimanche après-midi et le jeudi après-midi pour le concours vétéran. Des concours amicaux seront également organisés au cours de cette année, environ un par mois, qui sont ouverts à tous, alors n'hésitez pas à venir participer et à passer un après-midi de bonne humeur et de convivialité.

Nous avons organisé notre repas annuel fin novembre, la soirée a accueilli plus de cent personnes car nous avons fêté le 50^e anniversaire du club officiellement créé en 1965. À cette occasion, nous avons récompensé Monsieur Bernard Vasseur pour ses cinquante ans de présence au club, ce qui en fait le doyen.

Le bureau vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2016.

Le président
Guy PRISE

Le vice-président
Guy CORNIAUX



U. S . CHANGIS – ST. JEAN – USSY – SAMMERON – SIGNY SIGNETS



L'UNION SPORTIVE – saison 2015



Bilan 56^e saison (Effectif 217 joueurs et dirigeants dont 79 jeunes de 6 à 18 ans)

202 l'année dernière.

Nos objectifs principaux étaient :

- la montée en division supérieure de nos 2 équipes seniors,
- le maintien des vétérans + de 35 ainsi que de notre nouvelle équipe CDM,
- travailler sur la formation ainsi que sur l'école de foot.



1) SÉNIORS

Concernant l'équipe A coachée par Y. St. LUCE, elle termine 3^e de son groupe après s'être maintenue dans le trio de tête pendant la majeure partie du championnat toutefois la montée en 1^{re} division nous échappe.

L'équipe B composée essentiellement de jeunes joueurs accède à la division supérieure.

2) VÉTÉRANS

Les + de 35 ans qui jouent en excellence ont atteint leur objectif de maintien en terminant 8^e de leur groupe d'un championnat où brille tous les gros clubs de Seine-et-Marne nord.

Pour nos supers vétérans (+ 45ans) on peut noter une amélioration en effet ils terminent à la 8^e place.

3) C.D.M.

Concernant la nouvelle équipe seniors du dimanche matin qui évolue en 2^e division se classe 6^e pour cette première année ce qui laisse espérer pouvoir jouer la montée cette saison.

4) U17 - U15

Les équipes U17 et U15 qui étaient engagées dans un championnat unique terminent respectivement 7^e et 4^e de leurs groupes.

5) L'ÉCOLE DE FOOTBALL

Sous la responsabilité de Lysian LAHALLE et Olivier DEBANDE, elle a permis à nos jeunes joueurs de découvrir la pratique du football et de continuer pour certains à parfaire leur apprentissage.

Je remercie tous les autres dirigeants et parents qui ont répondu présents les mercredis et samedis pour l'encadrement et les transports et les différents sponsors pour l'achat d'équipements.

Licences

Maintien des tarifs grâce à une augmentation des subventions de 2 de nos 5 communes.

À signaler : 3 juillet 2016 brocante sur le terrain d'Ussy.

G. PERRETTE



L'été 2015, notre présidente Paule Savane a désiré se retirer et j'ai accepté d'assurer l'intérim du poste de Président jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Je peux paraître comme un nouveau venu pour beaucoup d'entre vous. Bien que peu visible à Ussy-sur-Marne pendant ma carrière professionnelle, je n'ai jamais oublié ma petite patrie.

Mes grands-parents paternels s'y installèrent comme bouchers il y a un peu plus d'un siècle, venant de la région de Mauperthuis. C'est dans ce territoire que j'ai fait mes premières armes et mes premières publications en archéologie en tant qu'amateur avant de devenir professionnel, Conservateur de musée puis Chercheur et Directeur de recherches au CNRS, spécialiste de la civilisation celtique.

Suite à la disparition de mes parents, j'ai repris une des deux maisons familiales où je compte passer une grande partie de ma retraite, pour découvrir et comprendre avec vous, l'histoire de ce territoire.

Jean-Paul Guillaumet (jean-paul@guillaumet.fr)



Quarante ans d'actions



Créée en 1975, l'Association de Sauvegarde d'Ussy a réalisé pendant ces quarante ans en majeure partie sous la présidence de Paule Savane, énormément d'études qui ont donné de nombreux textes publiés dans deux collections :

Chemins d'Ussy : 40 fascicules de 1996 à 2014 & ***Fragments d'Histoire*** : 33 fascicules de 1996 à 2011

Ainsi que quatre brochures (en vente sur notre blog) :

- 2001 ***Samuel Beckett à Ussy Sur Marne*** épuisé puis Réédité en 2015
- 2009 ***Une chronique Archéologique Villageoise*** (Église Saint-Authaire. Ussy sur Marne) (édition augmentée de notes additives avec deux planches photographiques)
- 2012 ***Histoire d'une illustre famille*** : Au VII^e siècle Saint Colomban Chez Saint Authaire à Vulciacum (aujourd'hui Ussy-sur-Marne). Complétée en 2014 *notes additives*
- 2007 ***Promenade sur les pas du peintre Henri Hayden*** (brochure/circuit pédestre)

Et aussi de nombreuses expositions et d'actions sur le terrain, liées au Patrimoine et à l'Environnement. Tout est accessible sur le BLOG créé en 2015 par une nouvelle adhérente

asu77260.blogspot.fr



Invitation

Vous êtes cordialement invités à vous rendre le **jeudi 18 février 2016 à 20 h**, salle du Temps Libre, à l'Assemblée Générale de L'ASU. Elle sera suivie par une présentation de documents sur l'histoire de la commune.

Projets pour l'avenir

Étudier et Faire des propositions sur le terrain de l'environnement et du Cadre de Vie : actions Nature..., PLU, PNR, aménagement Pâtis, berges, sentes... Développer le site internet et y ajouter de nouvelles rubriques comme « *Ussy à travers les cartes postales* ».

Découvrir et Comprendre (sous forme de conférences et ou expositions) « *le Village d'Ussy de Louis XIV à nos jours* »

C'est à partir de plans et autres documents, des constructions existantes et de la voirie que nous raconterons l'évolution du village

Le premier travail consistera à partir du printemps, de dater chaque maison à partir des documents anciens et des techniques de construction.

Si vous êtes intéressés par cette recherche, nous contacter par mail : jean-paul@guillaumet.fr

« Ussy milieu du XVIII^e, plan Trudaine »



Trésorière : B. Du Sault – ASU – 6, rue de la Dehors – 77260 USSY S/M – tel 06 86 80 30 89

Vice-Présidente – Yvonne Ampen - ASU – 1, rue des marionnettes - 01 60 22 13 55



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Voici pour 2015 un petit récapitulatif de nos activités.

14 Mars : banquet Annuel

Traditionnel banquet pour les membres actifs et les membres du bureau de l'association ainsi que toutes les personnes appréciant cette soirée, 123 repas furent servis par le Château Marysien. Suite au décès de Mr KUK peu avant le banquet il lui a été rendu un émouvant hommage à sa mémoire. Nous avons eu aussi une grande pensée pour M. COCHET alors hospitalisé au moment de notre repas. Puis François et son accordéon nous a fait danser une grande partie de la nuit, et enfin soupe à l'oignon pour clôturer cette magnifique soirée.

8 Mai : monument

Journée de commémoration pour nos morts au cours de cette guerre 1939-1945. Recueillement et dépôt de gerbes au monument aux morts et sur la tombe des aviateurs Anglais. Un vin d'honneur fût servi à la fin de la cérémonie. Merci aux personnes présentes, ainsi qu'aux nombreux enfants, et parents.

6 septembre : brocante

Nous avons remis l'organisation de notre brocante à ORGA-LOISIRS, en ce qui concerne les emplacements et aussi cette année la cuisine, nous n'avons conservé que le bar les bénévoles étant de moins en moins nombreux. Le temps était encore parfait, les exposants et les visiteurs toujours aussi nombreux ont profité de cette belle journée. MERCI aux bénévoles de leurs importantes aides au bar.

11 Novembre : monument

Recueillement et dépôt de gerbes au monument aux morts et sur la tombe des aviateurs Anglais, suivi de l'assemblée générale ainsi que du vin d'honneur. Merci à toutes les personnes présentes, les enfants et leurs parents. En ce jour de commémoration la tradition veut que nos compatriotes Anglais viennent nous rendre visite et se recueillir sur la stèle de leurs soldats morts sur la commune, nous essayons avec le concours de la municipalité de les recevoir au mieux.

Au seuil de la nouvelle année tous les anciens combattants et le bureau se joignent à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux

LE PRÉSIDENT, Jean BAHIN

Quelques dates à retenir pour 2016 !

9 avril : banquet annuel avec animations

8 Mai : commémoration 39-45

4 septembre : brocante

11 Novembre : commémoration 14-18



ASSOCIATION ACTIV SPORTS USSY



siège social : MAIRIE 2 rue de Changis 77260 Ussy/Marne

Affiliée à la F.F.E.P.M.M.

Président : M. HORDE Pierre **06 51 00 40 04**

Chers amis sportifs,

La saison 2014/2015 s'est révélée être la meilleure saison sportive de notre club depuis sa création.

De nombreuses personnes nous ont rejoint et le club a battu tous les records de fréquentation avec un effectif de 52 adhérents(es).

Hormis les cours dispensés par Pascaline tous les mercredis de 19 h à 21 h, l'année a été émaillée de petites manifestations bien sympathiques (Noël, la St Patrick, Pâques...).

Malheureusement pour des raisons d'ordre personnel Pascaline a dû quitter en fin de saison le club, non sans avoir bien sur œuvré pour nous trouver une remplaçante à la hauteur de son professionnalisme.

Et ce ne fut pas sans mal que nous avons pu dès septembre proposer une remplaçante délivrant les mêmes cours aux mêmes horaires.

Malheureusement celle-ci nous a quitté après seulement un mois de cours (raison professionnelle invoquée) laissant le club dans le désarroi le plus total.

Nous regrettons amèrement cette déconvenue qui a privée nos adhérents(es) d'une activité sportive programmée et d'un lien social fort qui s'était construit au fil des saisons.

Dans un contexte où les associations deviennent plus encore vecteurs de citoyenneté, d'égalité, de partage il est aurait été dommageable que les choses en restent là.

Nous allons dès février vous proposer de nouveau (en cours de saison il est vrai !) la participation à des cours qui seront délivrés les mercredis aux horaires habituels, cours de gymnastique et de zumba.

En espérant vous revoir très prochainement,

Recevez nos amitiés les plus sportives et nos vœux les plus sincères pour une belle année de santé et bonheur pour 2016.

Le bureau



La Folie des Grands'Arts

La Folie des Grands'Arts a repris ses activités théâtrales pour enfants les mardis de 17h45 à 19h15 et pour les adolescents les mercredis de 16h30 à 18h00.

Nouvelle saison, nouveaux professeurs. Alexandra nous a rejoint après le départ d'Agnès. Nous souhaitons à cette dernière une bonne et heureuse année dans ses projets futurs, et lui disons un grand merci pour ce qu'elle a apportée à l'association.

Nouveauté également, un cours adulte le jeudi soir de 20h30 à 22h30 dirigé par Cécile Soudé. Section qui, à peine ouverte, était déjà complète !

Au programme de cette année : introduction au jeu théâtral, improvisation et jeux de scène. L'investissement des comédiens sera couronné par un spectacle au mois de juin prochain lors duquel vous serez tous conviés.

En octobre, la Serbie s'est invitée à Ussy. Une grande et belle journée avec la présence de la Consul de Serbie, qui est venue assistée entre autre à un défilé époustouflant de costumes traditionnels, portés pour la plupart par des enfants et des jeunes d'Ussy. Encore merci à eux. Nous remercions également M. le Maire, Pierre Hordé, ainsi que ses conseillers, pour leurs soutiens et leurs présences lors de cette manifestation. Nous regrettons cependant que peu d'Ussois ai fait le déplacement jusque la salle des fêtes.

Notre 4^e Bourse aux Jouets déplacée au mois de novembre en raison des élections, et malgré un report d'une semaine en raison des événements survenus le 13 novembre, a été un réel succès. Merci encore aux exposants pour leur bonne humeur et leur gentillesse. Nous remercions également nos artisans locaux qui une nouvelle fois ont joué le jeu.

La future exposition d'art du mois de mai se prépare également avec plein d'idées nouvelles. La diversifier chaque année un peu plus apportera à notre village l'ouverture culturelle qu'il mérite.

Nous invitons dès à présents toutes les personnes de bonne volonté qui souhaiteraient nous rejoindre et faire évoluer notre association vers de nouveaux horizons.

Les événements en préparation de l'association sont :

- 15 avril, salle des fêtes d'Ussy : Conte Musical « Le Vol » – Théâtre des enfants et adolescents de La Folie des Grands'Arts en partenariat avec les cœurs de l'école de Musique du pays ferrois.
- 16 avril Café théâtre : spectacle « les dialogues » de la troupe Olakala à 20h à la salle des fêtes.
Réservation au 06 11 05 34 53 ou au 06 21 05 82 91 : entrée avec boisson et encas/dessert : 15 €
ou entrée seul : 7 €
Demi-tarif pour les enfants
- 15 et 16 mai : concert et expo.
- 21 juin ou 28 juin (date à confirmer) : spectacle de théâtre des enfants
- 2 juillet : spectacle de théâtre des adultes

La présidente, Dragana Petrovic



La SONDE et le GOUJON de la MARNE



LES ÉCHOS DE LA RIVIÈRE

Le bilan 2015 n'étant pas encore consolidé mais déjà nous aurons cette année passé de bonnes et de mauvaises nouvelles.

Comme il se doit, commençons par les bonnes, amis pêcheurs, pour 2016, les permis n'augmentent pas, car c'est toujours la première question que l'on nous pose.

Autre bonne nouvelle, l'élection du nouveau bureau en novembre, 4 nouveaux bénévoles et des plus jeunes, du sang neuf, cela devrait nous faire du bien, car ces jeunes vont prendre en charge un site internet et créer un club d'apprentissage de pêche au feeder quiver-tip, pêche qui est très en vogue en ce moment.

Toujours dans les bonnes nouvelles, l'arrivée de 2 nouveaux garde-pêche, cela manquait, donc bienvenue à tous les deux.

Passons aux nouvelles moins réjouissantes : nous enregistrons, malgré tous nos efforts, la perte de vente de carte de pêche et c'est pourtant cela qui permet à l'association d'organiser toutes les manifestations, concours inter-écoles, concours de pêches au coup, concours feeder, etc. Et à cela s'ajoute la diminution des subventions.

Après le bilan définitif il va nous falloir en tirer les conséquences et prendre certaines décisions afin de pérenniser notre association. J'en suis le premier désolé mais je n'ai pas le droit de mettre en péril cette vieille dame qui a fêté ses 111 ans cette année.

Voilà, amis pêcheurs, le premier bilan que je puisse analyser pour 2015, mais il faut rester sobre et humble et se dire que cela ira mieux demain.

Alors préparons-nous à une future année de très belles pêches et de magnifiques journées auprès de notre très belle rivière.

Cordialement à vous toutes et tous.

Le Président,
D. Bourniche

Pour éliminer vos déchets toxiques...

... nous mettons à votre disposition :

Un véhicule spécifique et son chimiste



Un traitement des produits réalisé dans des conditions maximales de sécurité pour les hommes et l'environnement au sein du Groupe SARP INDUSTRIES.



Collecte et traitement...



SERVICE PLANETE®



2^e vendredi du mois. De 16h à 18h30
Parking de la piscine intercommunale, face c.c. Leclerc

18 avenue Rebais
77260 LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

vendredi 8 janvier 2016
vendredi 12 février 2016
vendredi 11 mars 2016
vendredi 8 avril 2016
vendredi 13 mai 2016
vendredi 10 juin 2016
vendredi 8 juillet 2016
vendredi 12 août 2016
vendredi 9 septembre 2016
vendredi 14 octobre 2016
vendredi 11 novembre 2016
vendredi 9 décembre 2016

Impression : www.bulprint.com - 03 80 38 44 28

SERVICE PLANETE®

Collecte des déchets dangereux des ménages

Collecte des déchets dangereux des ménages



Les déchets toxiques ménagers

Aérosol
Acide
Base
Batterie auto
Cire
Colle
Désherbant
Eau de Javel
Engrais
Détachant
Détergent
Huile moteur
Insecticide
Néon (tube)
Peinture
Pile
Produit sanitaire
Radiographie
Solvant
Thermomètre
Vernis...



3 bonnes raisons d'adopter

le Service Planète !

1

Concentrer les déchets toxiques de nos poubelles pour mieux les traiter.



2

Permettre la collecte et le transport des déchets toxiques en toute sécurité.

3

S'assurer de l'élimination des déchets toxiques par des traitements adaptés à leur toxicité.

Attention vos déchets sont toxiques !

Mal identifiés et mal stockés, ils constituent un danger pour l'environnement et les personnes :

Déversés à l'égout, ils peuvent perturber le fonctionnement des stations d'épuration.

Rejetés avec les ordures ménagères, ils font courir un risque au personnel de collecte et aux installations de traitement dont ils augmentent la charge en polluants.

Abandonnés n'importe où, ils peuvent polluer le sol et les eaux ou dégager des vapeurs toxiques.

Les déchets toxiques ménagers...

3 bonnes raisons d'adopter

protéger l'environnement !



CALENDRIER 2016 de vos Pharmaciens de LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Ph^{ie} du FAUBOURG
Tél 01 60 22 00 43
18, rue du Faubourg

Ph^{ie} ESMIEU
Tél 01 60 22 01 01
1, place Hôtel de Ville

Ph^{ie} de CONDÉ
Tél 01 60 22 92 80
85, rue de Condé

Ph^{ie} des PELLETIERS
Tél 01 60 22 00 44
18, rue des Pelletiers

Toutes les pharmacies sont ouvertes du **MARDI** au **SAMEDI MIDI** de 9h. à 12h.15 et 14h.30 à 19h.
LES SAMEDIS après midi et **LUNDIS** toute la journée - ouverture aux mêmes heures selon calendrier ci-dessous

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
V 1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D 31	L 1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30 J 31	V 1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30	D 1 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D 8 L 9 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30 M 31	M 1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 M 29 J 30

LES PERMANENCES de 19h00 à 20h00 sont indiquées chaque semaine verticalement - (en dehors des heures d'ouverture, dimanches et jours fériés - s'adresser au Commissariat de Meaux - 01 60 23 32 17)

CALENDRIER 2016 de vos Pharmaciens de LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Ph^{ie} du FAUBOURG
Tél 01 60 22 00 43
18, rue du Faubourg

Ph^{ie} ESMIEU
Tél 01 60 22 01 01
1, place Hôtel de Ville

Ph^{ie} de CONDÉ
Tél 01 60 22 92 80
85, rue de Condé

Ph^{ie} des PELLETIERS
Tél 01 60 22 00 44
18, rue des Pelletiers

Toutes les pharmacies sont ouvertes du **MARDI** au **SAMEDI MIDI** de 9h. à 12h.15 et 14h.30 à 19h.
LES SAMEDIS après midi et **LUNDIS** toute la journée - ouverture aux mêmes heures selon calendrier ci-dessous

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
V 1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D 31	L 1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29 M 30 M 31	J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30	S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30 S 31

LES PERMANENCES de 19h00 à 20h00 sont indiquées chaque semaine verticalement - (en dehors des heures d'ouverture, dimanches et jours fériés - s'adresser au Commissariat de Meaux - 01 60 23 32 17)

Commune d' Ussy-sur-Marne



JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
VE 1	LU 1	MA 1	VE 1	DI 1	ME 1
SA 2	MA 2	ME 2	SA 2	LU 2	JE 2
DI 3	ME 3	JE 3	DI 3	MA 3	VE 3
LU 4	JE 4	VE 4	LU 4	ME 4	SA 4
MA 5	VE 5	SA 5	MA 5	JE 5	DI 5
ME 6	SA 6	DI 6	ME 6	VE 6	LU 6
JE 7	DI 7	LU 7	JE 7	SA 7	MA 7
VE 8	LU 8	MA 8	VE 8	DI 8	ME 8
SA 9	MA 9	ME 9	SA 9	LU 9	JE 9
DI 10	ME 10	JE 10	DI 10	MA 10	VE 10
LU 11	JE 11	VE 11	LU 11	ME 11	SA 11
MA 12	VE 12	SA 12	MA 12	JE 12	DI 12
ME 13	SA 13	DI 13	ME 13	VE 13	LU 13
JE 14	DI 14	LU 14	JE 14	SA 14	MA 14
VE 15	LU 15	MA 15	VE 15	DI 15	ME 15
SA 16	MA 16	ME 16	SA 16	LU 16	JE 16
DI 17	ME 17	JE 17	DI 17	MA 17	VE 17
LU 18	JE 18	VE 18	LU 18	ME 18	SA 18
MA 19	VE 19	SA 19	MA 19	JE 19	DI 19
ME 20	SA 20	DI 20	ME 20	VE 20	LU 20
JE 21	DI 21	LU 21	JE 21	SA 21	MA 21
VE 22	LU 22	MA 22	VE 22	DI 22	ME 22
SA 23	MA 23	ME 23	SA 23	LU 23	JE 23
DI 24	ME 24	JE 24	DI 24	MA 24	VE 24
LU 25	JE 25	VE 25	LU 25	ME 25	SA 25
MA 26	VE 26	SA 26	MA 26	JE 26	DI 26
ME 27	SA 27	DI 27	ME 27	VE 27	LU 27
JE 28	DI 28	LU 28	JE 28	SA 28	MA 28
VE 29	LU 29	MA 29	VE 29	DI 29	ME 29
SA 30		ME 30	SA 30	LU 30	JE 30
DI 31		JE 31		MA 31	

Ordures ménagères (bac gris)

Tri sélectif (bac bleu)

Déchets verts (Sacs papiers)

Encombrants



Ordures ménagères (bac gris)	Tri sélectif (bac bleu)	Déchets verts (Sacs papiers)	Encombrants
------------------------------	-------------------------	------------------------------	-------------